

*Présentation de projets de loi*

Je me souviens du débat parce qu'à l'époque je demandais à tout le monde comment on devenait citoyen honoraire du Canada. Je voulais proposer soeur Teresa, qui présenterait également toutes les qualités pour devenir citoyenne honoraire du Canada. On ne m'a pas dit comment procéder et je cherche toujours. Un jour je m'adresserai à la Chambre et je demanderai son indulgence pour l'accepter. Théoriquement, je ne pense pas avoir tort de dire que Raoul Wallenberg est déjà citoyen honoraire du Canada. Si c'était la première fois, je voterais de la même façon que je l'ai fait le 9 décembre 1985, et pour le même motif.

Si on me permet une observation très personnelle, je n'ai pas tellement aimé le dernier commentaire du député néo-démocrate qui a profité de l'occasion pour se lancer dans ce que j'appellerais de l'anti-soviétisme, et je n'aime pas qu'on fasse de l'anti-soviétisme sur un sujet aussi important.

**Des voix:** Bravo!

**M. Riis:** Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord dire à mon collègue qu'il a raison. Il a décrit le processus suivi par la Chambre des communes et le Sénat, en 1985, lors d'une séance plutôt extraordinaire de la Chambre haute. Comme il le disait, la motion de ce jour-là faisait de Raoul Wallenberg un citoyen honoraire du Canada. Cela signifie en fait que, après cette date, si Raoul Wallenberg décidait de devenir citoyen canadien, il n'aurait pas à suivre la procédure habituelle, il lui suffirait de demander la citoyenneté. Le projet de loi que je propose va plus loin, il aurait pour effet de faire de M. Wallenberg un citoyen canadien. Il n'aurait pas à en faire la demande. Au moment de l'adoption du projet de loi, il deviendrait citoyen du Canada, citoyen honoraire de ce pays.

Les observations de mon collègue étaient correctes, mais Raoul Wallenberg n'est pas, à ce jour, citoyen honoraire du Canada, et je veux qu'on ne se méprenne pas à ce sujet. S'il fait une demande de citoyenneté, il n'aura pas à se soumettre au processus habituel. Ce projet de loi n'est pas ce que certains députés conservateurs voudraient nous faire croire. S'il devient une loi du Canada, il fera de Raoul Wallenberg un citoyen de ce pays.

**M. Lewis:** Monsieur le Président, je veux m'associer ainsi que, je pense, les ministériels, aux remarques du député de Saint-Denis (M. Prud'homme). Je ne pense pas que les Canadiens s'intéresseront à tous les points de détail, mais tout le monde est conscient du rôle important qu'a joué Raoul Wallenberg pour promouvoir les droits civils dans le monde. Je me contenterai de dire qu'il est honteux que le NPD ait jugé bon de salir sa mémoire.

**Des voix:** Bravo!

**M. Riis:** Monsieur le Président, je suis très offensé de cette remise en question de mes motifs. Comme vous le savez, j'ai déposé il y a quelque temps ce projet de loi au *Feuilleton des Avis*. J'avais prévenu très en avance tous les députés qu'au moment opportun je prendrai la parole pour proposer l'étude de ce projet de loi. En tant que membre exécutif du comité des juifs soviétiques, je suis très offensé par l'allusion du leader adjoint du gouvernement à la Chambre.

**M. Holtmann:** Pourquoi avez-vous imposé un vote?

**M. Reimer:** Monsieur le Président, je signale que j'étais à mon siège à la Chambre lors du deuxième vote. Je ne me suis pas levé pour voter une deuxième fois.

Je me rallie aux observations du député de Saint-Denis (M. Prud'homme). Il nous a rappelé quelque chose de très important. Par ailleurs, la présentation de mesures d'initiative parlementaire se fait tous les jours sans problèmes. Il n'est pas nécessaire de procéder à des votes de ce genre. J'ai refusé de voter non pas à cause de la question à l'étude, mais parce qu'on veut essayer par des tactiques ridicules d'empêcher le gouvernement de poursuivre son travail. C'est pourquoi j'ai refusé de me lever.

**M. le Président:** Comme on pourrait continuer longtemps dans cette voie, je crois que le mieux serait de passer à autre chose.

Tous les députés et la population devraient savoir que le projet de loi mis aux voix ce matin et qui portait sur une question importante a figuré au *Feuilleton* pendant longtemps. Les votes qui ont eu lieu ce matin sont réguliers du point de vue de la procédure et je ne crois pas qu'il soit du ressort du président d'en dire davantage. Toutefois, je pense que la Chambre n'a pas intérêt à entendre d'autres rappels au Règlement sur ce sujet particulier.

**M. Riis:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'ai besoin qu'on m'éclaire. Est-ce maintenant que je peux expliquer brièvement la teneur du projet de loi?

**M. le vice-président:** Non, il aurait fallu le faire plus tôt. Maintenant, il faudrait le consentement unanime.

**Des voix:** Non.

**M. Gray (Windsor-Ouest):** Monsieur le Président, au nom de l'opposition officielle, je consentirais avec plaisir à ce que le leader parlementaire du NPD nous explique en quoi consiste son projet de loi. D'après les propos tenus à la Chambre, il est évident que cette mesure nous semble très importante et nous la minimiserions en refusant au député la possibilité de nous exposer brièvement les motifs pour lesquels il tient à la présenter.